

Courrier d'information et de demandes



Collectif ReinfoCovid NC
Porte-paroles :
Gaëlle Wery et Brigitte Le Gall
reinfocovidnc@protonmail.com
Tel : 77 60 73 ou 83 00 15
www.reinfosantenc.com

Nouméa, le 09/12/2022

Mr Louis Mapou
Président du Gouvernement
BP M2
98849 Nouméa Cedex

CC : Congrès, Rectorat, Provinces, Mairies, Sénat Coutumier, Procureur de la République

Monsieur le Président du Gouvernement,

ReinfoCovid Nouvelle-Calédonie rassemble des citoyens de tous horizons dont des médecins et des professionnels de santé qui œuvrent pour l'ouverture d'un débat démocratique et scientifique autour de la question de la situation sanitaire.

Il est à souligner que nous demandons un tel débat et une audition dans l'intérêt de tous nos concitoyens depuis presque 2 ans. A ce jour, avec le recul de ces 2 dernières années, force est de constater que les faits donnent raison à nos nombreux cris d'alerte jamais écoutés et que l'impact tant sur le plan sanitaire, social ou économique de la dite « crise covid » semble apparaître tragique et dramatique.

Pour rappel, statutairement parlant, la Nouvelle-Calédonie est compétente en matière de santé, ce qui rend d'autant plus légitime l'ouverture d'un tel débat localement sur notre Territoire.

Néanmoins cette crise étant mondiale, une lecture comparative avec les autres pays permet de prendre du recul sur ce qui a été accompli et comment se sent leur population aujourd'hui sur le Territoire et ainsi de critiquer dans une démarche constructive la gestion de cette situation sanitaire hors du commun.

Ainsi, au vu des faits et des informations récentes recueillies dans la presse nationale et internationale, mais aussi de sites de source officielles :

et :

- Considérant l'ouverture d'une enquête judiciaire le 14 octobre 2022 par le parquet européen sur l'achat de « vaccins » anti-Covid conclu entre de grands laboratoires, notamment Pfizer, et la

Commission européenne¹.

- Considérant la révélation d'une dirigeante de Pfizer, suite à son audition au Parlement Européen confirmant l'absence d'études préliminaires sur la transmission avant son introduction sur le marché².
- Considérant l'historique judiciaire du laboratoire Pfizer condamné à de très nombreuses reprises à de lourdes amendes pour pratiques commerciales frauduleuses, surfacturations, déclarations fausses ou trompeuses sur ses produits, publicités mensongères, corruption... pour plusieurs dizaines de milliards de dollars³.
- Considérant que tout le narratif sanitaire, politique et médiatique avancé et diffusé massivement pour imposer le pass sanitaire, le pass vaccinal, ainsi que l'obligation vaccinale, se montre totalement biaisé puisqu'il était basé sur l'absence de transmission du « virus » par les personnes vaccinées uniquement, ce qui s'est rapidement révélé être faux et ne peut plus être contesté aujourd'hui.
- Considérant le traitement sans la moindre humanité, et les conséquences endurées pendant des mois et encore aujourd'hui, en termes de discriminations en tous genres, de restrictions injustifiées à la liberté de circulation, de pressions psychologiques et sociales, et de harcèlements divers des personnes non injectées, ainsi que les suspensions ou menaces de suspension du personnel de certains métiers⁴.
- Considérant les excuses profondes de Madame le Premier Ministre de l'Alberta au Canada (l'un des pays les plus liberticides et les plus discriminatoires envers les non « vaccinés » au cœur de la crise), Danielle Smith, en date du 22 Octobre 2022 : « Je peux m'excuser maintenant. Je suis profondément désolée pour toute personne qui a été victime de discrimination de manière inappropriée en raison de son statut vaccinal, je suis profondément désolée. Pour tout employé du gouvernement qui a été licencié de son travail, en raison de son statut vaccinal, et je souhaite son retour s'il veut revenir. » et « Ce ne sont pas des choses normales pour lesquelles on peut recevoir des amendes et être poursuivi en justice. Je vais examiner l'éventail des amendes en suspens et obtenir un avis juridique sur celles que nous pouvons annuler et amnistier [...]. Nous devons revenir à l'attitude selon laquelle il faut se faire « vacciner » pour se protéger. (Mais) nous devons nous éloigner de cette attitude qui consiste à diaboliser ceux qui font un choix différent »⁵.

¹ <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/covid-19-le-parquet-europeen-enquete-sur-l-achat-de-vaccins-par-l-ue-20221014>

² Question du député européen R. ROOS à la responsable de Pfizer J. SMALL :
<https://www.youtube.com/watch?v=mnxlxzxoZx0>

³ https://www.liberation.fr/checknews/le-groupe-pfizer-a-t-il-ete-condamne-par-le-passe-a-des-milliards-de-dollars-damendes-20220106_RP6Q4O5BKBFUBAGN2DI3SCYN3I/

⁴ Film « SUSPENDUS : des soignants entre deux mondes » : <https://www.youtube.com/watch?v=5n7Ya1s1VLE>

⁵ Interview de Daniel Smith, première ministre de l'Alberta :

- Considérant que la décision de la Cour suprême de l'État de New York du 25 Octobre 2022, rétablit tous les employés non vaccinés congédiés, ordonne de faire marche arrière, affirme que l'État a violé les droits, a agi de façon arbitraire et capricieuse, et fait remarquer : « La vaccination n'empêche pas une personne de contracter ou de transmettre la COVID-19⁶ ».
- Considérant que la récente décision de la chambre disciplinaire de première instance d'Île-de-France de l'Ordre des médecins, rendue le 21 Octobre 2022, a estimé que le Pr Christian Perronne, au regard de sa qualité d'infectiologue internationalement reconnu, avait « l'obligation de s'exprimer dans le domaine qui relève de sa compétence », durant la crise du Covid-19, y compris dans le cadre de propos qui vont à l'encontre de la politique sanitaire du gouvernement au cours d'interventions médiatiques et l'a blanchi de toutes les accusations dont il faisait l'objet⁷.
- Considérant que le cabinet d'avocat du Pr Perronne indique que « Chaque Français qui consomme un médicament va bénéficier de cette décision, pas uniquement le Pr Perronne et les médecins », ouvrant ainsi à nouveau la voie de la liberté d'expression tant bafouée durant les deux dernières années.
- Considérant le placement par la Cour de Justice de la république de l'ancien premier ministre Edouard Philippe, sous le statut de témoin assisté, pour "mise en danger de la vie d'autrui" et "abstention volontaire de combattre un sinistre" dans la gestion du Covid-19⁸.
- Considérant que de plus en plus de pays ou d'états réintègrent leurs personnels soignants « vaccino-sceptiques » tels que la Belgique, la Grande-Bretagne, la Suisse, les états de l'Alberta et de New-York, et pour aller dans le sens des échanges du Ministre délégué aux Outre-Mer Jean-François Carencio avec la délégation outre-mer de l'assemblée nationale⁹.
- Considérant que de plus en plus d'agences sanitaires nationales (Danemark, Grande Bretagne,

<https://www.youtube.com/watch?v=zSjeP7FoSmo>

⁶ Décision et Ordre de la Cour suprême de l'Etat de New York :

https://eddsa.blob.core.usgovcloudapi.net/public/85163_2022_George_Garvey_et_al_v_City_of_New_York_et_al_DECISION_ORDER_ON_37.pdf

⁷

[?] Le Professeur Perronne blanchi par la Chambre disciplinaire d'Île-de-France de l'ordre des médecins :

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/paris-ile-de-france/le-professeur-perronne-blanchi-par-la-chambre-disciplinaire-d-ile-de-france-de-l-ordre-des-medecins-2641940.html>

⁸ https://www.bfmtv.com/politique/edouard-philippe-place-sous-le-statut-de-témoin-assisté-pour-sa-gestion-de-la-pandémie-de-covid-19_AN-202210220199.html

⁹ <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/organes/delegations-comites-offices/dom/actualites/audition-de-jean-francois-carencio-ministre-delegue-charge-des-outre-mer>
<https://www.vie-publique.fr/discours/286886-jean-francois-carencio-11102022-politique-en-faveur-de-l-outre-mer>

Belgique et Suède notamment) reconnaissent que « vacciner » les jeunes contre le Covid est inutile, inefficace et dangereux, et retirent leur recommandation initiale basée sur les communiqués publicitaires fallacieux des fabricants des dits « vaccins »¹⁰.

- Considérant la décision du tribunal fédéral du Texas de contraindre le CDC (Centres pour le Contrôle et la Prévention des Maladies) à publier toutes les données collectées auprès de millions de participants qui ont signalé des événements indésirables via la plateforme V-Safe (Etats-Unis) entre le 14 décembre 2020 et le 31 juillet 2022¹¹.
- Considérant une étude provenant des universités d'Oxford, de Washington, de Toronto, de Harvard et de John Hopkins examinant des jeunes de 18 à 29 ans ayant reçu un vaccin à ARNm, faisant le constat suivant « À l'aide des données des CDC et des données sur les événements indésirables signalés par les promoteurs, nous constatons que les mandats de rappel peuvent causer un préjudice net prévu : selon l'hospitalisation liée à la COVID-19 prévenue chez les jeunes adultes non infectés, nous prévoyons de 18 à 98 événements indésirables graves, dont 1,7 à 3,0 – rappel des cas associés de myocardite chez les sujets masculins et de 1 373 à 3 234 cas de réactogénicité de grade 3 qui interfèrent avec les activités quotidiennes. » et concluant donc que pour les personnes de moins de 30 ans, les vaccins sont plus nocifs que la COVID par un facteur de 18 à 98 %
- Considérant le nombre d'évènements indésirables graves rapportés depuis le début de la dite « vaccination anti COVID-19 » partout dans le monde, parmi lesquels les arrêts cardiaques, arthralgies, asthénies, asthmes, atteintes nerfs crâniens, AVC hémorragiques, AVC ischémiques, cancers, céphalées, colites hémorragiques, AIT, anomalies du fœtus, convulsions, décès d'origine Inconnue, dermatoses bulleuses, dissections artérielles, douleurs abdominales, douleurs thoraciques, dyspnées, embolies pulmonaires, encéphalites/encéphalopathies, fausses-couches spontanées, hypersensibilités / anaphylaxies, hypertensions artérielles, ictus amnésiques, impotences fonctionnelles du membre vacciné, infections à EBV, infections à SARS COV-2, insuffisances cardiaques, insuffisances respiratoires aiguës, leucémies et lymphomes, lupus, lymphadénopathies, maladies de Horton, malaises post-vaccinaux, méningites, méningoencéphalites, morts fœtales, myalgies, myasthénies, myélites, myocardites, neuropathies périphériques, névralgies, occlusions d'artères rétiniennes, occlusions de veines rétiniennes, œdèmes, pancréatites, paralysies faciales, parésies et paralysies, paresthésies, péricardites, polyarthrites rhumatoïdes, polyradiculonévrites, poussées de sclérose en plaques, pseudopolyarthrites rhizoméliques, psoriasis ,purpuras, purpuras thrombopéniques, immunologiques, réactogénicités, spondylarthrites ankylosantes, syndromes coronariens aigus, syndromes de Guillain-Barré, syndromes de Parsonage-Turner, syndromes néphrotiques, thromboses, thromboses veineuses cérébrales, troubles de l'audition, troubles hémorragiques,

¹⁰ <https://nouveau-monde.ca/stop-aux-injections-anti-covid-chez-les-jeunes-la-recommandation-des-agences-sanitaires-du-danemark-royaume-uni-belgique-et-suede/>

¹¹ <https://icandecide.org/press-release/breaking-news-ican-obtains-court-order-requiring-cdc-to-release-v-safe-data-that-includes-over-137-million-health-entries-made-after-covid-19-vaccines/>
<https://icandecide.org/v-safe-data/>

troubles hépatiques, troubles thyroïdiens, troubles vestibulaires, troubles visuels, vascularites, zonas...¹²

- Considérant la proposition de résolution n° 221 tendant à la création d'une commission d'enquête relative à l'incidence des dits « vaccins anti covid 19 » sur les cycles menstruels et déposée le 8 septembre 2022 par Mme la Député Marie-France Lorho à l'Assemblée nationale¹³.
- Considérant la surmortalité enregistrée/constatée depuis le début de la « vaccination » Covid, notamment en Europe, aux Etats-Unis, en Australie, en Suisse et dans les DOM-TOM.
- Considérant l'interdiction de prescription de certains traitements précoces dès le début de la crise sanitaire, alors que 185 études sur l'Ivermectine, 135 évaluées par des pairs, 92 comparant les groupes de traitement et de contrôle et 267 études positives [sur 367] publiées sur l'HCQ sont des preuves que nous aurions dû favoriser ces traitements¹⁴.
- Considérant la diminution de l'immunité des personnes injectées au fur et à mesure des injections répétées¹⁵.
- Considérant le danger potentiel encouru par nos enfants avec ces produits encore en phase expérimentale, et ce jusqu'en 2023, (la « vaccination » des enfants dès 6 mois a été autorisée avec Pfizer et Moderna dans l'UE par l'EMA (Agence Européenne du médicament) en octobre 2022.
- Considérant la réponse de la commission d'accès aux documents administratifs (CADA), le 22/09/2022, au Docteur Laurent TOUBIANA, ayant observé une surmortalité anormale concomitante aux campagnes de « vaccination » et demandant l'accès aux statistiques hebdomadaires des décès et des hospitalisations toutes causes confondues, par tranche d'âge de 5 ans, selon le statut vaccinal anti-Covid-19 depuis décembre 2020 et selon le statut vaccinal antigrippal depuis décembre 2010. Et qu'en réponse à la demande qui lui a été adressée, le ministre de la santé et de la prévention a informé la commission de ce que les documents sollicités n'existent pas dans la mesure où il n'existe aucune statistique relative au statut vaccinal de toutes les personnes décédées, ni aucune statistique relative aux hospitalisations selon le statut vaccinal.

¹² Enquête de pharmacovigilance du vaccin Pfizer – BioNTech Comirnaty. *Analyse périodique n°5 : Période du 15 Juillet au 25 Aout 2022*. CRPV de Bordeaux, CRPV de Marseille, CRPV de Toulouse, CRPV de Strasbourg. <https://ansm.sante.fr/uploads/2022/09/12/20220908-enquete-pv-vaccin-comirnaty-analyse-periodique-5.pdf>

¹³ https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/l16b0221_proposition-resolution#

¹⁴ <https://c19ivermectin.com/>

<https://hcqmeta.com/>

¹⁵ https://www.researchgate.net/publication/357994624_Innate_Immune_Suppression_by_SARS-CoV-2_mRNA_Vaccinations_The_role_of_Gquadruplexes_exosomes_and_microRNAs

<https://c19ivermectin.com/>

<https://hcqmeta.com/>

[https://www.francesoir.fr/sites/default/files/2022-](https://www.francesoir.fr/sites/default/files/2022-11/AVIS%20CADA%20Demande%20Toubiana.pdf)

[11/AVIS%20CADA%20Demande%20Toubiana.pdf](https://www.francesoir.fr/sites/default/files/2022-11/AVIS%20CADA%20Demande%20Toubiana.pdf)

<https://twitter.com/KoraitemAvocat/status/1598395421214343187/photo/1>

- Considérant que la cour d'appel de Paris, par ordonnance du 01/12/2022, refuse de suspendre le versement des arriérés de salaire et la réintégration d'une infirmière non vaccinée motivée entre autres par le non établissement d'un moyen sérieux d'annulation ou de réformation au sens de l'article 514-3 du code de procédure civile et par le risque de conséquences manifestement excessives.

Nous demandons:-

- Un moratoire sur la technologie des dits « vaccins » à ARNm (tous ceux anti-Covid 19, mais aussi le nouveau « vaccin » combo grippe-Covid et les futurs « vaccins » ARNm en développement).
- L'arrêt immédiat et sans délai de l'administration et de la promotion des dits « vaccins anti-Covid », en particulier chez les enfants, les jeunes, les femmes enceintes et chez l'adulte, que cela soit inscrit dans le code de la santé publique, diffusé dans les médias, ou via tout autre canal de diffusion de l'information ainsi que tout moyen de communication public.
- Les données mensuelles démographiques 2022 (MORTALITE toutes causes confondues avec statut vaccinal + NATALITE).
- Une étude épidémiologique concernant la surmortalité et la mortalité inexplicée constatée sur le terrain par les professionnels dans différents corps de métier, incluant le statut vaccinal des personnes concernées, afin de connaître réellement les conséquences des dits « vaccins » sur la population vaccinée, et les conséquences de ce refus de vaccination sur les autres.
- La compilation, l'étude et la publication des données de pharmacovigilance concernant la dite « vaccination anti Covid » en Nouvelle-Calédonie, incluant la situation à date de 2022.
- La mise en place des protocoles thérapeutiques préventifs et curatifs à l'échelle du pays comme certains pays ont su le faire. En détail, certains traitements précoces et curatifs proposés : <https://www.reinfosantenc.com/prevention-therapeutique>.
- La prise en charge et l'accompagnement médical, psychologique et financier des personnes souffrant d'effets indésirables « post vaccination anti Covid » par les laboratoires, par l'Etat Français et/ou l'Europe et non par le contribuable calédonien.
- Des excuses publiques pour les pressions, discriminations, harcèlements, divisions ou encore déchirements et préjudices causés au sein de la population calédonienne vis-à-vis des mesures prises pendant cette situation sanitaire.

Pour nos enfants, notre santé et notre île : nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ce courrier. Nous espérons par celui-ci pouvoir contribuer à éclairer le chemin d'une gestion plus cohérente, adaptée à la situation de notre île et respectueuse du vivant, laissant définitivement de coté toute tentative d'affolement des populations tout en rétablissant le droit à une information libre, claire, loyale et appropriée. Nous souhaitons fortement en cette période de fêtes de fin d'année et en référence au PLAN DO KAMO, initié par le gouvernement, que le territoire se dote enfin de la mise en place d'un système de santé intégrative et respectueuse de la liberté de choisir et du droit à l'information.

Le Collectif ReinfoCovid NC